

École Saint-Anselme

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence – Évaluation 2017 et mise à jour 2017-2018

Composantes du plan	Évaluation	Moyens et perspectives pour 2017-2018 <i>Des ajustements pourraient être apportés à l'automne 2017</i>
<p>Analyse de la situation actuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intimidation n'est pas un problème majeur à notre école; les intervenants de l'école sont en général proactifs et essaient de prévenir l'intimidation et d'éduquer les élèves face à ce phénomène. - Nous constatons une certaine méconnaissance du concept de l'intimidation par enfants et adultes. Les notions de fréquence, d'intensité et d'intention sont méconnues. - Il y a de la violence verbale et psychologique. Nous poursuivons nos efforts pour diminuer ces formes de violence : suivis individuels, rencontre avec parents, développement de comportements pacifiques lors des suivis en psychoed., etc. - Il y a aussi de l'intimidation et violence chez les enfants du service de garde. Du travail de formation auprès du personnel reste à faire. - L'intimidation ou violence est présente également envers et entre les élèves TSA. 	<p>Le respect est une valeur importante à l'école et elle est entretenue au quotidien. Des activités plus systématiques et axées sur les comportements pacifiques n'ont pas été présentées dans toutes les classes.</p> <p>Il faut favoriser une bonne communication entre le service de garde et les enseignants.</p> <p>Ce sont souvent les mêmes élèves qui manifestent des comportements d'intimidation ou de violence.</p> <p>Des parents souhaiteraient que le plan de lutte efface complètement les comportements d'intimidation.</p>	<p>Continuer à mettre en valeur le respect dans les classes au quotidien ainsi que par le biais d'activités spéciales.</p> <p>Il faut développer une meilleure communication entre le service de garde et les enseignants.</p> <p>La mise sur pied d'un comité de parents au service de garde pourrait apporter des suggestions de moyens préventifs</p> <p>Un document d'information ou encore une formation sur ce que signifie l'intimidation pourrait être offert aux parents.</p>
<p>Mesures de prévention en 2016-2017</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incitation à dénoncer lorsqu'il y a menace ou intimidation de toutes sortes. - Toute forme de violence et ou d'intimidation pourrait mener à une suspension interne ou externe - Programme Vers le pacifique dans des classes - Conseil de coopération dans des classes - Unité sans violence (programme du SPVM) 6^e année - Système d'émulation personnalisé pour certaines élèves. Système de billets rouges, jaunes et verts pour tous les élèves. - Développer un protocole d'intervention pour certains élèves à risque - Rédaction, mise à jour et évaluation des plans d'intervention pour élèves avec problématique de violence. - Journée de sensibilisation à la différence et autres activités avec le respect comme thème central. 	<ul style="list-style-type: none"> -Les enfants font confiance au personnel en général et rapportent les situations d'intimidation. -Un protocole pour les élèves victimes d'intimidation (et pour celui qui intimide) a été rédigé mais peu utilisé. On sent le besoin chez le personnel d'avoir un protocole plus formel quant aux sanctions à appliquer, avec par exemple des suspensions automatiques dans certains cas. - La journée de sensibilisation à la différence obtient un bon succès auprès de nos jeunes; le personnel, les élèves du secteur régulier et des classes TSA ont participé à des activités en après-midi et en soirée. L'OPP a grandement contribué aux activités cette année. - Pas d'atelier de sensibilisation à la différence en classe – il faudrait remettre ce projet sur pied. 	<p>Nous devons vérifier avec l'équipe-école si le programme Vers le pacifique doit être poursuivi ou s'il y a d'autres programmes qui pourraient mieux répondre aux besoins des jeunes.</p> <p>Une activité de sensibilisation à la différence comme en 2016-2017 devra se poursuivre.</p> <p>L'équipe de soutien à l'intégration devra rencontrer les classes pour leur parler de la réalité des enfants TSA, leurs besoins. C'est un moyen de prévention efficace face à l'intimidation.</p> <p>Formation auprès du personnel, thème à préciser.</p>
<p>Mesures favorisant la collaboration des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mot dans l'agenda - Feuille de route - Offre de service pour l'intimidant et l'intimidé, médiation - Appel aux parents - Participation des parents pour le plan d'intervention - Participation des parents lors de la présentation d'un protocole d'intervention - Rencontre des parents après une suspension 	<p>Tous ces moyens sont utilisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation auprès des parents : utilisation des médias sociaux. -En rencontre de parents, informer les parents sur la cyberintimidation. - Poursuivre la collaboration avec les parents lors de diverses activités et projets afin de maintenir un bon lien de confiance avec l'école.

<p>Actions à prendre lorsqu'il y a un acte d'intimidation ou de violence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes témoins des actes en parlent avec un adulte de l'école - Rencontrer les personnes concernées, sécuriser les enfants. - En cas d'urgence si le personnel juge un comportement dangereux, demander l'aide des policiers. - Assurer un suivi de la part de la direction auprès des deux personnes concernées. - Informer les parents des deux personnes concernées 	<p>Les témoins rapportent l'information Les enfants ne sont pas toujours pris au sérieux lorsqu'ils se plaignent Certains enfants rapportent plus difficilement l'information (exemple : enfants TSA)</p>	<p>Les témoins en parlent d'abord aux intervenants sur le terrain (TES, psychoéducatrice...), à un enseignant, éducateur, ensuite à la direction si nécessaire. Développer la vigilance lors des périodes de surveillance des intervenants dans la cour ou ailleurs.</p>
<p>Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les protocoles des élèves sont remis exclusivement aux intervenants concernés. 	<p>Les protocoles des élèves sont remis exclusivement aux intervenants concernés. Seules les personnes concernées ont accès aux plans d'intervention</p>	<p>Continuer à faire preuve de vigilance dans le traitement des informations confidentielles.</p>
<p>Mesures de soutien ou d'encadrement offertes aux victimes, intimidateurs ou témoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la situation et suivi pour l'élève victime d'intimidation, insister pour qu'il dénonce, - Le rencontrer afin qu'il se sente épaulé et l'accompagner suite à l'événement - Intimidateur sorti de la classe - Retour avec les témoins. 	<p>La démarche utilisée ressemble habituellement à celle proposée</p>	<p>À maintenir tel quel</p>
<p>Sanctions disciplinaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cible chiffrée : maintenir le nombre d'élèves suspendus à l'externe à un maximum de 3 à 5 élèves (1% à 2% des élèves), suite à des actes d'intimidation. - Réparation du tort causé si nécessaire (travaux communautaires) - Suspension à l'interne dépendant de la gravité des gestes - Suspension à l'externe, retour avec les parents - Retenue pour un acte moins grave - Rencontre avec les policiers et si nécessaire il faut porter plainte 	<p>- La cible est atteinte. Les suspensions données cette année ne sont pas nécessairement causées par de l'intimidation, mais plutôt par de la violence verbale ou physique. Ce sont les mêmes élèves.</p> <p>La suspension est utilisée en faisant preuve de jugement. On considère la gravité du geste, la fréquence, etc. L'équipe-école souhaiterait que la gradation en termes de sanctions soit plus explicite, mieux définie et diffusée auprès des parents</p>	<p>Maintenir cette cible.</p> <p>La cible demeure réaliste. L'équipe-école devra se donner du temps de réflexion pour élaborer un document explicatif. Celui-ci pourrait être intégré dans le code de vie.</p>
<p>Suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer l'élève et les parents des deux parties qu'une plainte a été déposée. - Encourager les parents à informer l'école si l'intimidation se poursuit. - Informer les 2 parties de la suite des procédures. 	<p>Le personnel demeure disponible, à l'écoute des besoins des parents et le démontre.</p> <p>L'école peut s'améliorer. Nous demeurons ouverts aux suggestions.</p>	<p>À maintenir tel quel</p>